
Le 26-02-2026

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Par Jean-Michel Toulouse, membre du Bureau politique du Pardem

Le dernier traité liant les deux principales puissances nucléaires (États-Unis et Russie) a expiré le 5 février 2026. Il s'agit du traité New START. En conséquence, la gestion mondiale des armements nucléaires est en déshérence, ce qui peut être extrêmement dangereux et ouvrir la voie à une course aux armements coûteuse et problématique.

Il existe actuellement neuf États disposant de l'arme nucléaire : États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni, Chine, Inde, Pakistan, Corée du Nord et Israël.

D'après le SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute), le nombre d'ogives nucléaires disponibles par État serait en 2024 de : Russie 4 380, États-Unis 3 710, Chine 500, France 290, Royaume-Uni 225, Inde 172, Pakistan 170, Israël 90, Corée du Nord 50. Notons que les deux principales puissances en possèdent 87 % (Russie et États-Unis) et que la Chine pourrait accéder à la parité vers 2035.

Les armes nucléaires sont organisées en trois types de vecteurs : les SNLE, sous-marins à propulsion nucléaire, lanceurs d'engins qui peuvent être des ICBM, missiles nucléaires intercontinentaux pouvant parcourir plusieurs milliers de kilomètres ; les bombardiers équipés de missiles à têtes nucléaires air-sol, type F-35A ou B-2 pour les États-Unis (nous n'en sommes plus à l'Enola Gay de 1945) ; les missiles balistiques lancés depuis le sol de supports mobiles (car les bases fixes sont fragiles et aisément repérables). Ces missiles intercontinentaux peuvent peser deux cents tonnes, atteindre des vitesses de 26 000 km/h et avoir une portée de 16 000 kilomètres, avec des charges, réparties sur plusieurs supports et pouvant donc atteindre plusieurs cibles (Multiple Independently Targetable Reentry Vehicles). Les États les plus puissants peuvent disposer de la « bombe à neutrons » qui est une arme nucléaire tactique à émissions neutroniques massives atteignant les tissus organiques et les composants électroniques.

La Russie dispose d'ores et déjà de missiles hypersoniques quasiment imbattables, de drones nucléaires sous-marins (Poseïdon) de puissance de 100 mégatonnes de TNT capables d'engendrer des méga tsunamis de plusieurs dizaines de mètres de haut contre des mégapoles ou des ports militaires. Elle dispose également de missiles de croisière Bourevestnik et de missiles hypersoniques Orechnik. Les États-Unis quant à eux, mettent en place un « dôme d'or » (Défense anti-missile sur orbite) et des armes nucléaires sur de nouveaux vecteurs. Ils rattraperont à terme leur retard sur les missiles hypersoniques russes.

La puissance des armes nucléaires est effrayante. Elles peuvent détruire par explosion, évaporation, désintégration, brûlures et radiations des territoires et leurs populations sur plusieurs centaines de milliers de km².

Histoire des traités ADM (Armes de Destruction Massive)

Depuis 1899, 27 traités ([1](#)) ont été conclus entre deux ou plusieurs États , qu'ils aient été ou non validés et contrôlés par la SDN (Société des Nations), par l'ONU ou une quelconque autre organisation internationale.

Parallèlement à la conclusion de ces traités - d'ailleurs parfois et même souvent non ratifiés par des États majeurs - des organismes de vérification et de contrôles des obligations ont été mis en place comme le Comité International de la Croix Rouge, l'AIEA (Agence Internationale de [l'Énergie](#) Atomique), la Conférence Internationale de désarmement de l'ONU ou l'OSCE (Organisation de sécurité et de coopération en Europe) qui succède à la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

Focus sur deux traités emblématiques : ABM et New START

Ces deux traités montrent que si les puissances dominantes en matière nucléaire militaire le veulent politiquement, elles peuvent limiter les risques en même temps que la course aux armements.

Le traité ABM (Anti Ballistic Missiles) a été signé le 26 mai 1972, entre les États-Unis et l'URSS - dans une période de grand prestige mais qui est déjà agitée par des crises. Ce sont les États-Unis qui s'en sont « retirés » en 2001-2002. Sans doute croyaient-ils encore à un « monde unipolaire »

dont ils seraient les maîtres... Ses principales dispositions étaient les suivantes :

1 - Interdiction du déploiement d'un système antimissile sur tout le territoire russe et nord-américain, avec autorisation sur un seul site connu et limité. L'URSS choisit de protéger sa capitale, ainsi que les États-Unis ;

2 - Un seul site de silo ou base de lancement d'ICBM de gros calibre, cent à deux cents tonnes, et pouvant avoir une portée intercontinentale de plusieurs milliers de kilomètres (16 000 pour les missiles russes). Les États-Unis les installèrent à Grand Forks dans le Dakota du nord (Missiles ICBM « Sprint »). L'URSS, autour de Moscou dispose de quatre bases de lancement de 100 missiles A-35 ;

3 - Interdiction de déployer de tels systèmes ABM en mer, dans l'air ou dans l'espace extra-atmosphérique. Si nouveaux systèmes il y a, ils devront n'être déployés que dans les sites retenus au traité (Autour de Moscou et à Grand Forks) ;

4- Création d'une Commission Consultative Permanente (CCP) pour régler les litiges.

Ce traité est un modèle du genre. Il a assuré le contrôle des systèmes antimissiles et donc d'une bonne part de la course aux armements de 1972 à 2002, malgré la propagande reaganienne de « guerre des étoiles » ou d'IDS (Initiative de défense stratégique). Pendant trente ans, il a assuré une sécurité défensive des deux principales puissances nucléaires ; le « retrait » des États-Unis en 2001-2002 l'a rendu caduc.

Le traité New-START, signé en avril 2010 à Prague, du temps des présidences Obama et Medvedev, il a expiré le 5 février 2026 après avoir été prolongé de 5 ans. Il remplaçait le traité SORT (Strategic Offensive Reduction Treaty) de 2002. Avec le traité ABM, c'était le plus ancien système et dispositif de contrôle et d'inspection entre la Russie et les États-Unis, lesquels disposent de 87 % des armes nucléaires mondiales. Ses principales dispositions étaient les suivantes :

1- Chaque partie dispose de 1550 ogives nucléaires ;

2- Chaque partie a le droit de posséder 800 lanceurs et bombardiers lourds (déployés ou non) ;

3- Chaque partie dispose également de 700 missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) ou Mer-Sol (SLBM-Sea Land Ballistic Missiles) ;

4- Création d'une Commission bilatérale de contrôle et d'inspection.

La Russie - en guise de protestation contre les « sanctions » infligées par « l'Occident collectif » lors du début de l'opération spéciale en Ukraine - a suspendu son application en février 2023 tout en affirmant respecter les quotas. Les États-Unis n'ont pas jugé bon de réagir.

Ainsi, la caducité du traité ABM (dénoncé par G. W. Bush en 2002), la dénonciation du traité FNI (Forces Nucléaires Intermédiaires) en 2019 par les mêmes États-Unis, l'expiration du traité New START, le retrait nord-américain du JCPOA (Accord de Vienne sur le nucléaire iranien- Joint Comprehensive Plan Of Action du 14 juillet 2015) et l'incertitude des actuelles négociations entre les USA et l'Iran, les déclarations de D. Trump sur l'éventuelle reprise des tests et essais d'armes, les déclarations de V. Poutine sur l'IRBM (Missile balistique à portée intermédiaire) Orechnik utilisable en Ukraine et contre toute menace des « intérêts vitaux » de la Russie, cinquante-huit ans après le TNP plus aucun traité ni dispositif de contrôle ne sont à ce jour en vigueur ni prévus.

On ne peut que constater l'échec des traités ayant précisément pour but de limiter ces armements.

De plus, nul ne sait ce qui se déploie dans le plus grand secret, y compris dans l'espace extra-atmosphérique au fur et à mesure que les rares traités qui essayaient de mettre un peu de raison dans ces questions, tombent les uns après les autres par retrait, dénonciation ou non ratification.

Plus personne ne parle de désarmement, tous les budgets militaires s'accroissent en part de PIB (rappelons que D. Trump a exigé que tous les pays de l'OTAN consacrent 5% au moins de leur PIB aux dépenses militaires), tous les États nucléaires ont refusé de signer le Traité TIAN de 2017 sur l'interdiction des armes nucléaires promu par l'ONU. Il existe donc une grande incertitude sur la paix dans ce monde désormais apolaire.

En 2026, la situation internationale sur le front des armements nucléaires n'est pas plus brillante que sur les autres fronts. On peut même dire qu'il y a une sorte d'inversion de tendance au détriment de la paix. Les G7 et G20 ont beau nous dire que les États membres « souhaitent un monde sans armes nucléaires », rien n'est fait en ce sens. Au contraire ce sont les « retraits », les non-ratifications de traités, les non-adhésions, voire les sabotages de négociations (cf. l'attitude de l'UE et de « l'Occident collectif » dans la recherche d'un traité qui mettrait fin aux combats en Ukraine, à Gaza, en Iran, en République Démocratique du Congo et ailleurs) qui dominent. Tout cela alors que les conséquences d'une guerre nucléaire sont connues de tous. Les rares survivants d'une dévastation totale par désintégration et évaporation seraient affligés de brûlures, de radiations, de cancers, de dysfonctionnements immunitaires, de projections de suie dans la stratosphère qui perturberait gravement le climat, plongerait le monde dans un hiver nucléaire qui rendrait impossible toute agriculture et causerait la faim et donc l'extinction d'espèces entières. Ce serait pire que la peste noire de 1346-1353 qui vit les deux tiers de la population ouest-occidentale disparaître. Certains parlent aujourd'hui d'utilisation d'armes nucléaires « tactiques » sur les champs de bataille, d'autres sont complètement désinhibés à l'égard de ces armes et tiennent des discours de prolifération d'armes. Bref, il n'y a plus de gestion mondiale du risque nucléaire militaire, la « compétition stratégique » est ouverte.

Il convient de ne pas se tromper sur les responsabilités d'une telle situation. Il faut rappeler que ce sont les États-Unis qui se sont retirés du traité ABM, ainsi que du traité FNI en 2019. Ce sont eux qui sont responsables du retrait de la Russie du traité New START en février 2023 du fait des « sanctions » contre ce pays et de l'obstruction dont ils se sont rendus coupables s'agissant des inspections mutuelles prévues par ce traité. Ils n'ont pas réagi aux arguments de la Russie alors qu'ils n'ont jamais cessé de pratiquer une politique d'encerclement contre l'ex-URSS et après son effacement avec l'élargissement de l'OTAN jusqu'aux frontières russes (Pays baltes, Finlande) et le débauchage de tous les pays anciens membres du Pacte de Varsovie qui s'est lui dissous contrairement à l'OTAN. On a bien vu que l'UE a fait office d'antichambre de l'OTAN.

Encore actuellement, ce sont les États-Unis qui fixent unilatéralement des conditions aux reprises de négociations stratégiques, en demandant à la Chine d'intégrer les discussions d'un autre traité New START, alors que celle-ci ne le souhaite pas du fait du trop grand écart entre les arsenaux nord-américain et chinois.

Nous sommes donc bel et bien dans un « troisième âge nucléaire ». Après le monopole nord-américain (1945-1949), le duopole nucléaire URSS-USA puis RUSSIE-USA (1949-2000), nous sommes désormais dans un monde non pas « multipolaire » mais « apolaire ». En effet, ce que l'on appelle « le Sud Global » n'aspire pas à créer un monde à sa botte, contrairement à « l'Occident collectif ». Les BRICS+ affirment ne vouloir que le respect du droit international, la dés-occidentalisation du monde sur la base du droit produit par les traités - à condition qu'ils soient justes, égaux et légitimes - et du droit produit par l'ONU qui, malgré ses imperfections - qu'il convient de corriger - est cependant la seule organisation internationale légitime et issue de l'accord d'États souverains et indépendants. Le Sud Global veut le développement et le respect de la souveraineté des États et non plus le règne sans partage des multinationales occidentales.

Parallèlement nous observons que les États-Unis sabotent ce qui reste de l'ONU, se retirent de nombreuses organisations internationales pour en créer d'autres à leur botte et vont même jusqu'à prétendre instituer unilatéralement un « board of peace » auto-proclamé, constitué par eux, moyennant un tribu d'un milliard de dollars et chargé par eux seuls, de concocter la recolonisation de la Palestine en même temps qu'une nouvelle carte du Moyen-Orient. Sans parler des « revendications » de D. Trump sur le Golfe du Mexique, le canal de Panama, le Canada, le Groenland, les Caraïbes, les Amériques centrale et latine, considérées par eux comme leur « arrière-cour ».

Pour leur 250e anniversaire, il n'est pas douteux que les États-Unis pourraient fêter leur record mondial absolu de guerres menées sur tous les continents depuis leur création en 1776 . À l'ère nucléaire, il faut noter qu'ils ont été les premiers à déclarer que leur doctrine d'emploi des armes nucléaires stratégiques serait celle de la frappe préventive (septembre 2016, déclaration du Secrétaire d'État à la Défense des États-Unis). C'est face à ces réalités que la Russie a répliqué, du fait du stock d'armes nucléaires et de troupes présents sur le sol européen (Finlande, Suède, Allemagne Pologne, Roumanie, pays baltes et autres). C'est confrontée à ces faits que la Russie a modifié elle-même sa doctrine d'emploi des armes nucléaires, et a signifié quelles étaient ses « lignes rouges ».

Enfin, d'autres éléments d'instabilité peuvent inquiéter :

- Rien ne garantit que l'infériorité des États-Unis en matière de missile hypersonique perdurera au-delà de cinq ans. Certes, la Russie possède bel et bien des missiles hypersoniques RS-28 Sarmat armés de 16 ogives mirvées thermonucléaires et volant à 26 000 km/h pouvant détruire une zone de plusieurs centaines de milliers de km², mais les États-Unis ont des armes équivalentes. Cependant, qui peut être sûr qu'ils appliqueront l'article 5 du traité de l'OTAN (toute attaque d'un pays de l'alliance constitue une attaque contre l'OTAN) ? Risqueront-ils New-York pour Berlin ou Paris ? Le défaut américain dans la sécurité de l'UE est quasi certain ;
- Le développement balistique de la Chine est inévitable et viendra troubler le jeu stratégique tôt ou tard ; elle possèdera 1 500 ogives nucléaires à l'horizon 2030-2035 et il en sera de même peu de temps après pour l'Inde ;
- Dès lors que pèse la « jactance » macronienne d'extension du parapluie nucléaire français sur toute l'UE ? Si Macron décidait de frapper quelque territoire que ce soit à l'est de la Pologne ou de la Roumanie, c'est Paris qui serait vitrifié et un seul missile suffirait à détruire toute la région parisienne dans un rayon de 35 à 40 km avec une seule « Tsar bomba » équivalent à 3 800 charges d'Hiroshima. Ne vaut-il pas mieux revenir à la politique de dialogue, de « détente, entente et coopération » lancée par Charles de Gaulle avec la Russie, qui jusqu'à nouvel ordre fait partie de l'Europe, sur le continent euro-asiatique ?
- Le nouveau monde géopolitique n'est donc pas constitué de trois pôles se disputant l'hégémonie (la sphère américano-européenne de l'Ouest à dominance nord-américaine, la sphère eurasiatique à dominance russe et la sphère indo-pacifique à dominance chinoise). Il est le combat de l'ensemble du monde contre la domination nord-américaine. C'est aussi le combat contre les plans du Pentagone, de la NSA et de la CIA exposés sans honte par le dernier document NSS-2025 (National Security Strategy) sur « l'ordre international fondé sur LEURS règles », publié le 5 décembre dernier par la Maison Blanche.

En bref, c'est le combat de l'ONU refondée contre le « board of war ».

[Notes](#)

- 1- Convention de La Haye sur les lois et coutumes de la guerre sur terre (1899) ;
- 2 - Convention de St Germain-en-Laye sur le commerce des armes (1919) ;
- 3 - Protocole prohibant l'emploi de gaz asphyxiants ou toxiques (Genève-1925) ;
- 4- Protocole sur la limitation des armements navals (Londres 1930) ;
- 5 -Traité sur l'Antarctique, seules les activités scientifiques et pacifiques y sont autorisées : territoire non militaire (1959) ;
- 6 -Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique et dans l'eau (ONU 1963) ;
- 7-Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes (1967) ;
- 8 - Traité de Tlatéolco sur la dénucléarisation de l'Amérique latine et Caraïbes (ONU-1967) ;
- 9 -Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP- ONU 1968) ;

-
- 10 -Traité interdisant de placer des armes de destruction massive (ADM) sur les fonds marins et les océans (ONU 1971) ;
 - 11- Convention sur l'interdiction de la fabrication d'armes bactériologiques (ONU 1972) ;
 - 12 - Accord sur la limitation des armes offensives stratégiques (SALT 1) ;
 - 13 -Traité limitant les systèmes antibalistiques (ABM -1972) ;
 - 14 -Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (ONU, 1974) ;
 - 15 - Accord de limitation des armes stratégiques offensives (SALT – 1979) ;
 - 16 -Traité de Rarotonga créant une zone dénucléarisée dans le pacifique sud-(ONU, 1985) ;
 - 17 - Accord sur le désarmement en Europe (CSCE-Stockholm1986- Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe) ;
 - 18 -Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (ONU, FNI 1987) ;
 - 19 - Accord sur la notification de lancement d'essais de missiles balistiques (USA-URSS 1988) ;
 - 20 -Traité de limitation des armes stratégiques offensives (START -1991) ;
 - 21-Traité START 2 (1993) ;
 - 22 -Traité de Bangkok sur une zone dénucléarisée en Asie du sud-est (ONU 1995) ;
 - 23 - Convention sur l'interdiction de la production, du stockage et de l'emploi de mines antipersonnel (Ottawa1997) ;
 - 24-Traité sur la réduction des armes stratégiques offensives (SORT, Russie et États-Unis 2002) ;
 - 25 -Traité sur la réduction des armes stratégiques (New START 2010, qui remplace le traité SORT) ;
 - 26 - Accord de Vienne sur le nucléaire iranien (PAGC : Plan d'Action Global Commun) dénoncé par les États-Unis et actuellement semble-t-il à nouveau en discussion entre les États-Unis et l'Iran.
 - 27 - Terminons cette liste par le Traité TIAN sur l'interdiction des armes nucléaires (ONU 2017), non ratifié par la totalité des États nucléaires.

[Opens in a new window](#) [Opens in a new window](#) .

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire